

L'association « Protection contre les rayonnements satellites de la région de Loèche » lutte contre les 40 antennes Starlink prévues. Le canton doit désormais fournir une expertise technique exhaustive.

La chaleur estivale envahit le cabinet du Dr Hanna Schnyder-Etienne à Loèche. Mais cela n'empêche ni Hanna Schnyder-Etienne, ni son ancien collègue de cabinet Roman Kuonen, ni la professionnelle de santé Yvonne Schmidt de parler avec passion de leur combat contre l'installation de 40 antennes Starlink. Devant eux s'empilent des croquis techniques, des diagrammes de fréquences et des mémoires juridiques. Là où les entretiens avec les patients rythment habituellement le quotidien, on parle depuis l'été 2025 aussi bien d'ondes millimétriques, d'angles de rayonnement que de la puissance mondiale des grandes entreprises.

Roman Kuonen et Hanna Schnyder-Etienne assurent la coprésidence, tandis qu'Yvonne Schmidt est membre du comité directeur de l'association « Protection contre le rayonnement satellite de la région de Loèche ». Leur adversaire n'est autre que SpaceX, le géant de l'aérospatiale d'Elon Musk. L'objectif du groupe : construire à Loèche la plus grande station terrestre Starlink d'Europe, équipée de 40 antennes Starlink de haute technologie.

« Nous en savons trop peu pour donner simplement le feu vert », résume Hanna Schnyder-Etienne. « Plus nous nous penchons sur la question, plus nous sommes convaincus que ce projet ne doit pas être réalisé sous cette forme. » Il est impératif de mener d'abord des recherches sur l'exposition aux rayonnements avant de lancer la construction.

Pour autant, la position du comité de l'association ne repose en aucun cas sur de l'alarmisme ou un refus systématique du progrès. Elle découle d'un profond sens des responsabilités sur les plans médical et scientifique. Il s'agit de questions simples mais fondamentales : que savons-nous réellement des effets à court et à long terme de cette nouvelle technologie à haute fréquence – et que nous cache-t-on ?

Les 40 antennes Starlink prévues diffèrent radicalement des antennes-relais de téléphonie mobile classiques ou des antennes de satellites géostationnaires. Les antennes Starlink utilisent des bandes de fréquences très élevées, des ondes millimétriques comprises entre 25 et 30 gigahertz, et émettent avec une puissance extrêmement élevée. De plus, les antennes paraboliques mobiles suivent sans relâche les satellites qui passent dans l'espace. C'est précisément là que réside la critique principale de l'association : alors que les instances officielles et les études en cours, comme celles de la Fondation pour la recherche sur l'électricité et la communication mobile (FSM), se concentrent principalement sur la liaison descendante, c'est-à-dire le rayonnement du satellite vers la Terre, le risque principal est ignoré. Les trois membres de l'association s'accordent à dire que le véritable danger réside dans la liaison montante, c'est-à-dire le signal qui est projeté dans le ciel depuis Loèche avec une énergie considérable.

Roman Kuonen explique : « En raison de la pente des montagnes valaisannes, les antennes émettent, à des angles de rayonnement à partir de 20 degrés au-dessus de l'horizon, directement vers les villages environnants comme Guttet. »

Il existerait certes des calculs pour une antenne, mais pas pour l'interaction de l'ensemble des 40 antennes. « Sans mesures précises sur place, les habitant·e·s sont tout simplement transformé·e·s en cobayes », met en garde Hanna Schnyder-Etienne.

« Comme une demande d'autorisation de construire pour un poulailler »

Les membres du comité ne comprennent pas la manière dont la procédure administrative est menée. Après la publication des plans de construction en juin 2025, plus de 270 citoyennes et citoyens inquiets, issus non seulement de la commune de Loèche, ont signé en très peu de temps l'appel lancé par le groupe d'intérêt nouvellement créé « 40 nouvelles antennes satellites : NON, pas comme ça » et se sont joints à l'opposition déposée fin juin 2025. Début novembre 2025, le groupement d'intérêt a donné naissance à l'association « Protection contre le rayonnement satellite dans la région de Loèche ». Mais fin novembre 2025, la commune de Loèche a approuvé la demande de permis de construire malgré le manque de connaissances sur les conséquences sanitaires et l'absence d'informations techniques importantes. Motif invoqué : l'Office fédéral de la communication (OFCOM) aurait déjà octroyé une concession d'essai d'un an, et les autorités cantonales seraient plutôt favorables au projet.

Ni les objections sanitaires des médecins, ni la législation environnementale n'ont été prises en compte de manière substantielle. Schnyder-Etienne se dit choquée par cette indifférence : « Il est tout de même inconcevable qu'une commune traite un tel mégaprojet de la même manière qu'une demande de permis de construire pour une maison individuelle ou un poulailler ! » Kuonen ajoute : « Les projets de cette envergure dépassent largement les capacités des communes. Ils devraient être évalués au niveau fédéral selon des critères uniformes à l'échelle nationale. »

Dossiers caviardés et accès tardif aux documents

C'est donc avec d'autant plus de détermination que l'association s'est présentée devant le Conseil d'État valaisan en décembre 2025 pour former un recours contre le permis de construire. Ce qui a suivi ressemble à un polar satirique tiré de la réalité : ce n'est qu'un jour avant l'expiration du délai de recours que l'association a pu consulter le rapport technique de la société SpaceX, dans sa traduction allemande. Or, un tiers du tableau relatif aux rayonnements accidentels avait été caviardé. « Cela rend toute interprétation impossible », explique M. Kuonen.

La question se pose désormais : l'OFCOM a-t-il octroyé une concession expérimentale malgré le tableau caviardé ? « Nous nous demandons ce qu'on cherche à dissimuler ou à cacher ici », déclare Hanna Schnyder-Etienne. Dans le cadre de la procédure judiciaire, l'association a obtenu le droit de présenter ses observations et de consulter le dossier. « C'est ainsi qu'en mai 2026, nous avons trouvé la version anglaise non caviardée du tableau en question. Selon notre expert en radioprotection, il n'existe toujours pas de diagramme d'antenne exploitable pour évaluer l'exposition aux rayonnements », explique M. Kuonen.

Les médecins et la professionnelle de santé présents à la table des discussions renvoient à des réalités scientifiques : une étude de synthèse exhaustive de l'OMS datant de 2025 apporte des preuves claires que les rayonnements de la téléphonie mobile peuvent, dans le cadre d'expériences sur les animaux, avoir un effet cancérigène – et ce, même en dessous des seuils limites suisses. La Commission européenne a appelé les États membres à maintenir l'exposition aux rayonnements au niveau le plus bas possible, par mesure de précaution. « On ne peut s'empêcher de s'interroger sur les effets que pourraient avoir sur

l'être humain les gammes de fréquences encore bien plus élevées des antennes Starlink », déclare Mme Schnyder-Etienne.

Yvonne Schmidt se montre également particulièrement préoccupée par l'écologie du parc naturel voisin de Pfyn-Finges : « Des études démontrent que le sens de l'orientation et la santé des insectes et des oiseaux migrateurs sont affectés par les rayonnements à haute fréquence, car ceux-ci perturbent le champ magnétique terrestre. Les oiseaux migrateurs s'orientent en vol grâce au champ magnétique terrestre. » Dans l'une des zones protégées les plus riches en espèces de Suisse, cela relève de la négligence.

«Late lessons from early warnings», remarque Schnyder-Etienne d'un air pensif. « Faut-il attendre que des dégâts surviennent pour avoir le courage d' y regarder de plus près ? » Pour Hanna Schnyder-Etienne, il est impératif de se pencher également sur la philosophie de l'entreprise d'Elon Musk. Si l'on considère l'ensemble des pour SpaceX et Starlink, il s'agit à long terme de bien plus qu'un simple accès Internet rapide par satellite. L'Internet Starlink constitue en quelque sorte la première couche économiquement exploitable d'un projet bien plus vaste : une infrastructure grâce à laquelle Musk souhaite industrialiser l'espace, dominer l'univers et, à terme, permettre l'émergence d'une civilisation extraterrestre sur Mars. Non seulement les foyers, mais aussi les voitures, les bateaux, les avions, les téléphones portables, les appareils IoT, les entreprises et les utilisateurs publics peuvent être connectés. Ainsi, tous deviendraient, y compris les États du monde entier, des clients d'Elon Musk : une incroyable concentration de pouvoir qui pourrait être détournée à tout moment. « C'est un point décisif. Starlink n'est pas seulement un projet secondaire pour SpaceX, mais la vache à lait qui permet le développement coûteux de la conquête privée de l'espace par Elon Musk. Cela ouvre la voie au chantage et aux menaces de la part de Musk. En cas de guerre, toutes les informations des entreprises américaines doivent être mises à la disposition du gouvernement américain. »

Avec ses plus de 11 000 satellites, Musk va à l'encontre de tous les efforts en faveur de la protection du climat, soulignent les membres du comité directeur. Plus il y a de lancements de satellites, plus il y a d'émissions de CO₂ dans l'atmosphère, plus il y a de débris spatiaux qui se consomment lors de leur chute et endommagent ainsi la couche d'ozone protectrice. « On est en droit de se demander si, à Loèche, nous souhaitons apporter notre concours à de tels projets. La pensée qui les sous-tend s'appuie également sur la philosophe et autrice Ayn Rand. » Le livre d'Ayn Rand « Atlas Shrugged » (1957) a longtemps été le livre le plus vendu aux États-Unis, juste après la Bible. L'autrice prône dans ses romans et ses essais l'égoïsme des individus libres et fustige les ingérences de l'État. Selon Rand, ni les impôts ni les allocations chômage ne sont nécessaires. Un État fort empêcherait le libre épanouissement de l'individu. « Fais ce que tu veux. Ne laisse personne te dicter quoi faire. Cette attitude libertaire et élitiste est très répandue dans la Silicon Valley », explique Schnyder-Etienne.

Appétit énergétique, géopolitique et absence de souveraineté sur les données

Plus la conversation autour de la table d'examen se prolonge, plus une chose apparaît clairement : les 40 antennes projettent une ombre qui s'étend bien au-delà du site local.

À elle seule, l'installation d'antennes consommerait autant d'énergie que 400 maisons individuelles moyennes. Les centres de données qui pourraient s'y ajouter dévoreraient des quantités colossales d'eau de refroidissement et d'électricité. « De l'eau qui manquerait alors dans la région », précise Schnyder-Etienne.

Yvonne Schmidt met en garde contre les risques en matière de sécurité : « Cette station au sol fournirait des données stratégiques pour des conflits mondiaux. Ainsi, en cas d'urgence, Leuk deviendrait une cible d'attaques militaires. »

Roman Kuonen évoque d'autres inconvénients : « Les autorités suisses n'ont aucun droit légal de contrôler ou d'accéder aux flux de données de ce monopole américain. Il suffirait d'appuyer sur un bouton aux États-Unis pour mettre l'infrastructure hors service. La souveraineté suisse en matière de données est cédée à un empire privé. » Le réseau complexe d'entreprises d'Elon Musk donne lieu à une concentration de pouvoir inquiétante. « Avec SpaceX, Elon Musk possède la technologie nécessaire aux satellites Starlink, avec Neuralink, celle permettant d'implanter des puces dans le cerveau humain, et avec l'intelligence artificielle, la technologie permettant de manipuler les êtres humains. Des médias tels que X (Twitter) servent en outre de plateforme à d'éventuelles informations mensongères. »

Roman Kuonen ne retient pas l'argument selon lequel l'installation des antennes Starlink permettrait de créer des emplois et de générer des recettes fiscales. « Nous avons affaire ici à une entreprise qui sait très bien comment minimiser ses impôts.

La résistance acharnée de l'association commence à porter ses fruits. Le Conseil d'État valaisan a tiré le frein d'urgence : le Service de la protection de l'environnement doit désormais fournir une expertise technique exhaustive, destinée à traiter de manière neutre les questions scientifiques et techniques.

Une victoire d'étape pour les trois membres engagés du comité de Leuk. Pour la première fois, les questions critiques concernant la liaison montante et le rayonnement diffusé vont être officiellement examinées. Les résultats de l'étude sont attendus au plus tôt à l'automne 2026.

Pour Kuonen, Schnyder-Etienne et Schmidt, une chose est sûre : « La Suisse n'a pas besoin d'un réseau de satellites surdimensionné présentant des risques incalculables, alors que les réseaux de fibre optique constituent l'alternative la plus sûre, sans rayonnement et la plus économe en énergie, et que la téléphonie mobile est déjà disponible dans toute la Suisse et en Europe. » Ils continueront à se battre – au nom de la santé, de la prochaine génération, de la nature et de la participation démocratique.